

HERVE Khendelesse

Un lien pour jeunes en difficulté

L'ASBL «Au fil du lien» est active depuis 2005. Son but ? S'engager vers un enfant humainement, pour l'aider à avancer dans la vie.

● Régis LEMAIRE

Le parrainage consiste à accueillir un enfant, comme le ferait un parrain ou une marraine, de façon occasionnelle mais régulière (un ou deux week-ends par mois, temps de vacances et moments d'urgence), pour permettre à l'enfant de compter sur ces rendez-vous du cœur et sur la disponibilité de personnes qui vont se montrer bienveillantes vis-à-vis de lui. Une relation de confiance va alors se construire, ce qui va conduire le jeune à se sentir soutenu, apprécié et entendu. Bref, cela va l'aider à grandir.

Placés par le SPJ

« Les enfants parrainés qui ont de 2 à 11 ans proviennent bien souvent d'institutions. Ils ont en effet été placés par le Service de protection judiciaire (SPJ) pour une longue durée, leurs parents n'ayant pas été en mesure de pouvoir s'en occuper. De plus, ces jeunes connaissent des situations familiales difficiles avec un isolement social important, explique Nathalie Demaret, présidente de l'ASBL «Au fil du lien».

Certains enfants parrainés partagent aussi le quotidien d'un de leurs parents. Dans ce cas, la demande provient des proches de l'enfant lui-même, lorsqu'ils ont besoin de trouver momentanément du répit pour retrouver confiance en eux et plus de courage pour s'épanouir

à nouveau avec leur enfant. »

Parrainer un enfant, c'est s'engager envers lui humainement et représenter un lien solide, une sécurité vers laquelle l'enfant peut choisir de se tourner à différents moments de sa vie, afin de se sentir épaulé et écouté autrement que par sa propre famille en difficulté.

« Le parrainage permet donc à l'enfant d'être acteur de son projet, de construire de nouveaux liens affectifs, d'ouvrir son horizon, de connaître un lieu stable et des relations structurantes, pour un plus grand épanouissement. Avec le bénéfice aussi pour les parents de l'enfant parrainé de développer des liens de solidarité nouvelle au travers des liens construits par l'enfant. »

Appel aux familles

Aujourd'hui, 10 projets sont en cours. L'équipe pluridisciplinaire composée d'une assistante sociale, de 2 psychologues, d'un criminologue, d'un médecin généraliste, d'une secrétaire et d'une accueillante autonome est en recherche constante de familles de parrainage. « La sélection de familles se fait sous forme de 2 entretiens qui ont pour but de mieux cerner le fonctionnement de la famille, son investissement affectif, son engagement sur le long terme, enfin sa capacité de tolérance pour accepter l'enfant tel qu'il est et d'où il vient, précise Nathalie Demaret.

Au cours du parrainage, des tables rondes de suivi sont organisées, réunissant l'enfant, la famille de parrainage, le service demandeur et 2 personnes de l'ASBL, dans le but de pouvoir exprimer d'éventuelles difficultés et y rechercher des solutions adéquates par la parole et l'échange. » ■

► Infos au 04/ 3776092 -

www.aufildulien.be



« Au Fil du lien », c'est aussi une équipe pluridisciplinaire composée d'une assistante sociale, de deux psychologues, d'un criminologue, d'un médecin généraliste, d'une secrétaire et d'une accueillante autonome qui suit les enfants.

Une liste d'attente très longue

Samuel (nom d'emprunt) a été retiré des mains de sa maman lorsqu'il n'avait que 3 ans. Le Service de protection de la jeunesse (SPJ) a donc décidé de le placer pour sa propre protection dans une institution, car il subissait des maltraitances. Un an plus tard, il rencontrait sa famille de parrainage. Âgé aujourd'hui de 11 ans, Samuel est un enfant épanoui qui joue au football, va à l'école et obtient de bons résultats scolaires. Il grandit dans une institution à côté de son éducatrice de référence et se rend 2 fois par mois dans sa famille de parrainage,

qui reste pour lui une vraie bulle d'oxygène. Samuel a appris le décès de sa maman voilà 6 mois, alors qu'elle n'avait que 31 ans.

Un nouveau coup dur car il sait que la porte est à jamais fermée. Pour l'aider à se construire, il a rencontré les responsables du foyer où avait séjourné sa mère, après sa sortie de prison. Il était fier d'apprendre qu'elle avait suivi des cours en milieu pénitentiaire et qu'elle avait obtenu de bonnes notes.

« Depuis la création de l'ASBL «Au fil du lien» en 2005, les Services d'aide à la jeunesse (SAJ), les

CPAS, les services de police et même les hôpitaux font sans cesse appel aux familles de parrainage. Elles ont constaté le bénéfice pour des enfants en difficultés de pouvoir vivre un moment de recul dans une autre famille.

Comment est-ce donc possible que ce projet ne fasse pas davantage écho au sein de la Communauté française qui ne reconnaît pas notre association ? Elle aurait bien besoin de subsides pour mieux fonctionner car la liste d'attente des enfants en demande de parrainage est de plus en plus longue », confie Nathalie Demaret, présidente de l'association. ■